

# Fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat

Avec



*Retraite : à 60 ans !*

*Durée de cotisation :*

*40 ans c'est déjà trop !*

*Le 15 juin 2010*

*Grève Interprofessionnelle  
de 24 heures*

*Manifestation à Paris*



**Formation**



**Spécial Retraite**



**Brèves**

# S o m m a i r e



P.6



P.8



P.13



P.14

**UFSO** ..... P.4

TSO : les Experts du MINDEF

**FORMATION** ..... P.5

Formation syndicale fédérale

**SPECIAL RETRAITE** ..... P.7

Ce que le gouvernement veut nous faire croire !  
Ce que le gouvernement veut nous imposer !

**LE MATERIEL** ..... P.11

La maintenance 2010 réduite au maximum

**ATTENTION CONTRACTUEL** ..... P.12

Communiqué

**BREVES** ..... P.13

Désignation membres Conseil Central  
de l'Action Sociale des Armées

**COMMUNICATION** ..... P.14

La cellule COMMunication

Directeur de publication : Gilles Goulm, Directeur de rédaction : Patrick Daulny, Comité de rédaction : Jacky Charlot, David Ollivier-Lannuzel, Serge Guitard. Commission Paritaire : ISSN 2107 6499 - CCPAP 0913 S 06589

Composition au siège : FEDIASA FO - 46 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris - www.fodefense.com.

Imprimé en France par ndp : 01 45 35 11 00. Photo © FO Défense - N° 263 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2010



*Cher(e)s camarades,*

*Nos retraites valent bien une grève !!!*

*Quel sens de la concertation, quel esprit de négociation, et, pour tout dire, quel mépris des salariés, chômeurs et retraités de ce pays !*

*Alors que le Président de la république, relayé par Eric Woerth, s'évertue à asséner depuis des mois que les décisions ne sont pas prises, que les discussions ne sont pas tranchées, les différentes déclarations, tant de certains ministres que des rangs de l'UMP, ne laissent aucun doute quant à la direction qu'envisage de prendre le gouvernement sur le dossier des retraites.*

*Ce sera l'allongement de la durée de cotisation (41 ans en 2012) et le recul de l'âge légal de départ à la retraite (60 ans aujourd'hui).*

*Il faut dire que François Fillon a de l'expérience en matière de double peine appliquée aux travailleurs : c'est bien « sa » réforme de 2003 qui a instauré l'allongement de la durée de cotisation et la décote !*

*Ils évoquent bien une taxation des hauts revenus et des capitaux financiers, mais sans en révéler ni la teneur ni les détails. Autrement dit, la seule mesure dont ils sont sûrs, c'est la contribution des salariés, utilisant pour ce faire un seul argument : l'allongement de l'espérance de vie.*

*Face à ces attaques qui s'ajoutent aux mesures de rigueur dont souffrent en priorité les travailleurs, face à une crise dont on présente l'addition à ceux qui n'en sont pas responsables, l'heure n'est plus à la polémique et aux tergiversations, mais à l'action.*

*C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière appelle les salariés, chômeurs et retraités, à une journée de grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale le 15 juin. Non, comme on peut l'entendre ici ou là, notamment dans les médias qui se font une spécialité de l'erreur d'analyse, pour faire « bande à part », mais pour affirmer haut et fort que « 40 ans, c'est déjà trop », et que nos retraites valent bien une grève et une grande manifestation.*

*Chaque fois que les revendications seront claires et que la proposition de riposte sera à la hauteur de l'attaque, Force Ouvrière sera là.*

*C'est sans doute forts de cette analyse que toutes les organisations syndicales françaises ont soutenu, notamment par la présence de délégations, la grève interprofessionnelle... en Grèce !!!*

Gilles GOULM  
Secrétaire Général

## RESULTATS DES ELECTIONS AUX CAP DU 4 MAI A LA GENDARMERIE

C'EST AVEC UN PEU DE RETARD, MAIS CE N'EST PAS FAUTE D'AVOIR HARCELE LA GENDARMERIE POUR LES OBTENIR, QUE NOUS VOUS COMMUNIQUONS LES RESULTATS QUE FORCE OUVRIERE A OBTENUS LORS DES ELECTIONS NATIONALES DES CAP DU 4 MAI 2010



ATTACHES :	61,53%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS :	45,68%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS:	52,24%
INGENIEURS SERVICES TECHNIQUES:	69,23%
ADJOINTS TECHNIQUES :	51,12%

MERCI A TOUS QUI AVEZ PARTICIPE A CE SUCCES EN VOTANT MASSIVEMENT POUR LES LISTES FORCE OUVRIERE.

RENDEZ VOUS POUR LES PROCHAINES ELECTIONS AU CTP GENDARMERIE (FIN 2010)  
POUR CONFIRMER LA PREMIERE PLACE DE FORCE OUVRIERE A LA GENDARMERIE ET AU MINISTERE DE L'INTERIEUR.



David Ollivier Lannuzel  
Secrétaire Général

Dans le FOE nous avons plusieurs fois traité la question de la prise en compte des risques psychosociaux au sein de nos entreprises et de nos établissements. Il est assez évident que tous changements structurels entraînent quelques-fois des situations de souffrance au travail dont les conséquences sont parfois gravissimes.

Le ministère de la défense s'est engagé dans cette gestion de crise il y a quelques années déjà par la réalisation du guide sur la prévention du harcèlement moral au travail.

Il convient de rappeler que le harcèlement revêt autant de visages que les situations dans lequel il s'exerce sont différentes.

Ainsi il peut être intentionnel ou non mais il a bien en finalité l'altération des conditions de travail et celle de l'intégrité physique et/ou moral du salarié mais aussi l'anéantissement d'une carrière professionnelle.

Une des grandes difficultés est de faire la preuve du harcèlement subi et en ce domaine il est important de tout conserver, notes internes, éléments de notation détournés, courriels, témoignages de collègues de travail.

Mais il faut savoir que l'employeur doit apporter aussi que les preuves amenées ne sont caractérisables comme des éléments de harcèlement. En amont de toute cette procédure c'est bien la prévention qui est au cœur de la réflexion. Ici émerge la question des acteurs de la prévention : qui sont ils que font ils ? A ces questions la DRH-MD a bien tenté d'y répondre mais bien maladroitement en écartant dans la première mouture le CHSCT.

Or si le directeur de l'établissement a une obligation légale de prévention, le chsct a la responsabilité de se saisir des questions de harcèlement puisqu'il a la charge de procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels et proposer des campagnes et des actions de prévention.

Bien évidemment nul ne peut imaginer que le médecin du travail et l'inspection du travail sont exclus du procédé de gestion des hmt. La difficulté croissante est bien la raréfaction des médecins dans les CHSCT.

Il est à souligner le travail énorme du service juridique de la Confédération qui vient de réaliser un document de qualité sur les risques psychosociaux du point de vue des textes réglementaires.

## TSO : les Experts du MINDEF

### C'est qui ces gens ?

Les techniciens à statut ouvrier (TSO) sont des ouvriers à part entière, régis par l'instruction 311293 du 3 août 2007 relative aux conditions d'avancement des ouvriers d'état du MINDEF et par l'instruction 312130 du 14 novembre 2007 pour les dispositions particulières applicables aux TSO.

Le 27 novembre 2008, FO a obtenu pour la première fois un élu à la Commission Paritaire Nationale des TSO qui gère le statut, sous la présidence du DRH de la DGA. Cela nous permet désormais de faire entendre de manière plus forte la voix de FO dans les différentes commissions et groupes de travail.

Notre représentativité, a permis également de renforcer notre présence à la Commission nationale d'essais unique (CNEU), où des représentants FO siègent dans les différentes spécialités.

Nos principales revendications ont été entendues, avec notamment la mise en extinction de l'indice b des T4 et avec la négociation d'un taux d'avancement annuel de 18% pour 3 ans.

Le groupe de travail sur la VAE où FO a tenu toute sa place, va permettre de proposer aux TSO, sortant des cours nationaux du CFBS de Bourges de présenter des dossiers de validation de niveau Licence professionnelle (BAC+3), c'est une reconnaissance de l'excellence de la formation.

Mais plus encore et pour l'ensemble des TSO, l'expérience acquise permettra des validations de niveaux supérieurs après des années de pratique en T5Bis, T6, T6Bis.

FO porte désormais l'essentiel de son combat sur la défense de la réglementation TSO. Sa pérennité passe par la reprise des embauches en T2 dans toutes les directions et dans toutes les spécialités. La spécificité des TSO, qui sont comme l'indique le titre de cet article, « les experts » du Ministère de la Défense, doit être préservée.

Les TSO ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires, car il est faux de croire que les TSO coûtent cher, ils ne coûtent pas plus cher que les TSEF et moins que les IEF.

Malheureusement, comme les ouvriers d'état, les TSO ont été les premiers à faire les frais de la politique dogmatique de suppression de poste engagée dans le cadre de la RGPP.

Le Ministère n'a pas compris ou ne veut pas comprendre, que les TSO sont les seuls à pouvoir conserver la maîtrise des métiers dont le ministère de la défense a besoin pour assurer ses missions.

Les TSO ne sont pas des généralistes mais des spécialistes et ils ne veulent pas devenir une espèce en voie de disparition, les effectifs ne cessent de diminuer, et paradoxalement dans les directions et services, leurs compétences sont de plus en plus recherchées et incontournables.

C'est pour cela que FO entend que le rôle et la place des TSO soient confirmés au sein du Ministère de la défense.

## FORMATION SYNDICALE FEDERALE

« Chaque agent peut bénéficier, au cours d'une même année civile, de douze jours de congés rémunérés pour formation syndicale »  
Circ. n°302661/DEF/DFP/PER/3 du 6 novembre 1995.



# FORMATION

Jacky Charlot  
Secrétaire Fédéral



A l'issue du congrès du Mans de juin 2008, l'objectif fixé par le bureau fédéral fut d'animer des sessions de formation syndicale au plus près de nos camarades, avec pour finalité que nos militants puissent s'approprier le droit syndical au Ministère, ainsi que les statuts des fonctionnaires et la réglementation applicable aux Ouvriers de l'Etat, pour informer et défendre au mieux les intérêts de nos camarades. A la suite d'un recensement des besoins auprès des délégués régionaux et centraux, un programme a été élaboré et présenté à la commission exécutive fédérale d'avril 2009.

Ce qui y fut validé fut des **sessions locales de 3 jours avec pour thèmes :**

**Mardi :** La présentation de la FEDIASA, du ministère, des instances de concertations, le droit syndical, l'action sociale et la formation continue

**Mercredi :** Les ouvriers de l'Etat, les chefs d'équipe, la préparation d'une commission d'avancement.

**Jeudi :** Les fonctionnaires, les compétences et attributions d'une CAP, la préparation de celles-ci.

**La méthodologie choisie alterne présentations PPT, études de cas, mises en situation et partages d'expériences.** Malgré le travail sérieux des sessions lié à l'enjeu des sujets abordés elles se sont toutes bien évidemment déroulées dans la plus grande convivialité.

**16 sessions locales ont été organisées depuis, à l'attention de 208 stagiaires :**

TOULON	30/03 au 02/04/2009	RENNES	28-30/04/2009
BREST	12-14/04/2009	NIMES	9-11/06/2009
MARSEILLE	23-25/06/2009	STRASBOURG	14-17/09/2009
DRAGUIGNAN	22-24/09/2009	TOURS	20-22/10/2009
TOULOUSE	17-19/11/2009	TOULON	1-2/12/2009
BORDEAUX	15-17/12/2009	LORIENT	19-21/01/2010
DIJON	23-25/03/2010	LILLE	27-29/04/2010
MARSEILLE	4-6/05/2010	PARIS	18-20/05/2010

En moyenne, le groupe est composé de 13 stagiaires. Leur satisfaction évaluée à l'issue de chaque session, après remise d'un fond documentaire sur clef USB, est sur une échelle de 1 à 4 de 3,6.

**Les 12 prochaines sessions locales des formations syndicales fédérales locales sont prévues :**

Du 1 au 4 juin 2010	BREST	du 15 au 17 juin 2010	BASTIA
Du 7 au 9 septembre 2010	TOULOUSE	du 14 au 16 septembre 2010	DRAGUIGNAN
Du 21 au 23 septembre 2010	TOULON	du 5 au 7 octobre 2010	POITIERS
Du 12 au 14 octobre 2010	CHERBOURG	du 19 au 21 octobre 2010	LE MANS
Du 16 au 18 novembre 2010	METZ	du 23 au 25 novembre 2010	MOULINS
Du 30 novembre au 2 décembre	LILLE	du 7 au 9 décembre 2010	CHATEAUROUX

Pour y assister, le préalable est d'avoir suivi le **stage découverte Force Ouvrière** dans votre union départementale. Il convient ensuite de transmettre à votre délégué régional ou central votre candidature, **3 mois avant la session**, via votre secrétaire de syndicat.

**Le programme, les fiches de candidature et le formulaire de demande de congé pour formation syndicale sont à votre disposition sur le site [www.fodefense.com](http://www.fodefense.com).**

Afin de permettre une formation alternant présentation de la réglementation et mise en situation, nous sommes **contraints de ne retenir que 15 militants par session.**

**Il appartiendra donc au délégué fédéral ou central, conformément aux besoins exprimés au XXXVIIIème congrès de la fédération et à la validation du plan de formation syndicale en commission exécutive fédérale, de retenir en priorité nos élus en commission administrative paritaire, en commission d'avancement ouvrier et aux comités sociaux, et membre d'un bureau syndical.**

La priorité sera aussi donnée à celles et ceux qui n'ont jamais suivi de formation syndicale fédérale.

Pour planifier une session en 2011 dans votre garnison, les délégués fédéraux prendront contact avec Anthony DANIEAU, au : **0 632 634 321** ou par mail : **ADA49@ORANGE.FR** chargé de la formation syndicale sous l'autorité de notre trésorier fédéral Jacky CHARLOT.

Après avoir suivi le stage découverte, la formation fédérale locale vous aurez ensuite la possibilité d'approfondir vos connaissances en assistant à **une session nationale d'une semaine au centre de formation de la Brévière à Compiègne.** Outre les modules développés localement vous aurez l'opportunité d'entendre et de questionner votre secrétaire général et vos secrétaires fédéraux dans leurs domaines de compétence.

Nous avons à cœur à ces sessions nationales de solliciter la confédération et la fédération générale des fonctionnaires pour une intervention sur une problématique d'actualité. Ainsi, lors de notre dernière session, du 29 mars au 2 avril 2010, nous avons eu le plaisir d'assister à une brillante démonstration sur les réformes à venir de nos retraites de **Philippe SOUBIROUS** secrétaire de la FGF, membre du Conseil d'Orientation des Retraites et directeur de la PREFON.

Pour illustrer l'attrait de cette formation, une de nos camarades a eu plus de 12 heures d'avion pour y assister ! En effet, nous avons eu aussi la joie d'accueillir, Marie-Sophie SAVIGNAN, secrétaire adjointe FO au 2<sup>ème</sup> RPIMA à Pierrefond sur l'île de la Réunion.

**« On ne fait pas un militant de n'importe qui. Un homme instruit, bourré de toutes les cultures, peut ne pas être un militant. D'abord, il faut la foi et le tempérament. Le problème à résoudre consiste donc à donner aux hommes de trempe, déjà révélés par l'action, les connaissances qui peuvent leur faire défaut. »**

Robert Bothereau, premier secrétaire général de la CGT-FO, le 25/11/1944 dans Le peuple.

J'espère modestement y contribuer.

Cordialement,

Jacky CHARLOT

Responsable de la formation de la FEDIASA

Anthony DANIEAU

Chargé de la formation syndicale de la FEDIASA

**Formation syndicale déconcentrée en région Bourgogne-Franche-Comté, organisée du 23 au 25 mars 2010 à l'Union Départementale de Côte d'Or.**



17 stagiaires ont participé activement à cette formation. Elle leur a permis d'apprendre ou de réactualiser des connaissances en réglementation. Tous ont particulièrement apprécié les mises en situation proposées par Anthony.

**Pendant cette session les stagiaires ont mis à profit cet enseignement en participant à la manifestation du 23 mars 2010.**

# SPECIAL RETRAITE

## Ce que le gouvernement veut nous faire croire !

### Réforme des retraites: les mesures évaluées

Selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), un report de l'âge de la retraite à 63 ans combiné à un allongement de la durée de cotisation à 43,5 années permettrait de couvrir 50% des besoins de financement du régime des retraites à l'horizon 2030.

**1-- On vit de plus en plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps.**



Non, car si on vit plus longtemps, c'est aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout!

**Retraite : une piste pour contourner la question de l'âge légal**

Pour maintenir le symbole des 60 ans tout en incitant à travailler plus longtemps, le gouvernement réfléchit à une «astuce» : une décote liée à l'âge.

**2-- Le système de retraite est inégalitaire.**



Non, c'est le système économique qui génère des inégalités: inégalités Hommes-Femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle...

### Une campagne sur la réforme des retraites

La Cnav lance une campagne de publicité à l'approche de la réforme des retraites.

**3-- Le système français par répartition est trop compliqué: trente-huit régimes différents.**



Mais au Royaume-Uni, le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés!

**Retraites : controverse sur les prévisions de déficit**

Le PS et plusieurs syndicats estiment que les projections du Conseil d'orientation des retraites dramatisent la situation. Le gouvernement souligne l'urgence de la réforme à mener.

### Réforme des retraites : les parlementaires aussi

Les parlementaires de l'Assemblée et du Sénat vont devoir se pencher sur leur propre régime de retraite, et donner l'exemple.

**4-- 1990: 9,5 millions de retraités, 2030: 21 millions de retraités.**



C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites: les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme...), générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur le revenu et TVA).

**Jean-François Copé**, chef de file des députés UMP, approuve la nouvelle **taxe sur les hauts revenus** et les revenus du capital proposée par le gouvernement pour financer les retraites. Il estime également que la piste du recul de l'âge légal de départ à la retraite est une piste sérieuse "qu'il faut étudier de très près" (AFP, 17 mai 2010).

### Projections financières : les trois scénarios du COR

Le Conseil d'orientation des retraites rendra publiques mercredi ses estimations de déficit pour les principaux régimes.



**5-- Quatre actifs cotisaient pour un retraité en 1960, deux actifs pour un retraité en 2010.**

Mais entre-temps la productivité du travail a augmenté de l'ordre de 3% en moyenne par an, autrement dit un salarié produit 3% en moyenne de richesses supplémentaires chaque année.

### Pourquoi le gouvernement privilégie la piste du relèvement de l'âge légal

Passer progressivement d'une retraite à 60 ans à une retraite à 61,5 ans réduirait de 4,4 milliards d'euros le déficit du régime général à l'horizon 2020, avait calculé le COR en 2008.

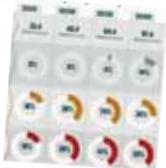
### Réforme aussi pour les fonctionnaires



Le président de la République a assuré que la réforme concernerait les 22 millions de salariés du privé et les cinq millions de salariés du public.

**6-- Retraites: un coût qui augmente.**

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 22% de la population, quand les pensions représentent 13% du PIB (ensemble des richesses produites).



### Retraites : le coup d'envoi est donné

La réforme commence officiellement cette semaine : Eric Woerth reçoit les partenaires sociaux, juste avant la publication de nouvelles prévisions de déficits.



**7-- Dans plusieurs pays d'Europe on part plus tard en retraite.**

Mais il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande, 9% au Royaume-Uni, contre 6% en France.



### Retraites : travailler plus tard pas suffisant

**INFOGRAPHIE** - Le Conseil d'orientation des retraites a évalué plusieurs scénarios, visant tous à retarder le moment du départ en retraite.

# Ce que le gouvernement veut nous imposer !

**C'est ce qui ressort du premier document d'orientation du gouvernement sur les retraites.**

Après plus d'un mois de concertation, le gouvernement précise ses grandes orientations sur le projet de loi sur les retraites.

Les Français devront travailler plus longtemps pour toucher leur retraite, indique le gouvernement dans un document d'orientation de 14 pages envoyé dimanche aux syndicats, qui doit servir de base à la rédaction d'un projet de loi d'ici juillet.

De même, la possibilité de partir plus tôt à la retraite pour ceux qui ont commencé à travailler plus tôt sera maintenue et il sera tenu compte de la pénibilité de certains métiers.

## Ressources

Le gouvernement entend aussi "augmenter les ressources" destinées au financement du système de retraite par répartition, qu'il entend préserver. Pour ce faire, il souhaite "intégrer dans le champ de la réforme des retraites la mise en place d'une contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital", qui serait exclue du bouclier fiscal.



## Durée d'activité

Le gouvernement cite trois leviers sur lesquels il peut agir pour allonger la durée d'activité : augmentation de la durée de cotisation, report de l'âge d'ouverture des droits à retraite, ou renforcement des incitations à liquider sa pension de retraite au-delà de l'âge légal de 60 ans.

Les règles seront changées "de manière très progressive" avertit le document en précisant que "l'augmentation de la durée d'activité" se fera "au fur et à mesure que les générations, déterminées par leur année de naissance, atteindront l'âge de la retraite".

Cet allongement de la durée d'activité sera effectué progressivement sans changer les règles pour les Français qui ont déjà 60 ans et plus, promet le gouvernement.

## Réforme systémique

Le document liste 14 "engagements" (sauvegarder le système de retraite par répartition, assurer le retour à l'équilibre de nos régimes de retraite à moyen terme...), et exclut certaines pistes comme celle d'une baisse des pensions de retraite ou celle d'une hausse générale des prélèvements obligatoires ou des cotisations sociales pour financer le système.



# GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS

# LE 15 JUIN

# 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP

## FINANCEMENT

### Quelques propositions de Force Ouvrière

Selon les prévisions, le déficit de la retraite du régime général -CNAVTS- serait de 10 milliards d'euros en 2010 et devrait atteindre 14,5 milliards d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs...

Pour Force Ouvrière, des solutions immédiates existent:

- 1% d'augmentation des salaires, c'est 0,65 milliard d'euros de cotisations pour les retraites;

- mettre à contribution l'intéressement et la participation (17,5 milliards d'euros en 2007), souvent distribués en lieu et place de salaires, représenterait jusqu'à 3 milliards d'euros pour les retraites;

- les stock-options (2,2 milliards d'euros en 2007) ne sont taxées qu'à 10%, une taxe contributive pour les retraites de 6,65% rapporterait 0,15 milliard d'euros pour les retraites;

- compenser intégralement les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (22% de la part patronale du secteur privé en 2009! soit 36 milliards d'euros depuis 1991) rapporterait 1 milliard d'euros pour les retraites.

- taxer à 5% les bénéfices des entreprises non réinvestis dans la production (100 milliards d'euros en 2008), c'est 5 milliards d'euros pour les retraites;

- enfin, si les cotisations d'assurance-vieillesse ont effective-

ment doublé depuis la ventilation des cotisations par branche (1<sup>er</sup> octobre 1967), passant de 8,50% à 16,65%, force est de constater que depuis près de vingt ans (1<sup>er</sup> février 1991), le taux de cotisation n'a évolué que de 0,20 point (le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Pour Force Ouvrière, le taux de cotisation peut et doit évoluer, et un point sous plafond c'est 4,2 milliards d'euros pour les retraites.

Au-delà de ce premier train de mesures (près de 15 milliards d'euros), Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès so-

cial. Elle doit porter tant sur la redistribution des richesses en faveur des salaires, afin de favoriser une économie productive (1 million d'emplois créés c'est plus de 3 milliards d'euros de cotisations pour les retraites), que sur la justice fiscale (ce qui suppose une refonte de la fiscalité rétablissant la progressivité de l'impôt).

Ainsi, une réforme de la CSG instaurant une progressivité et une plus forte taxation du capital pourrait ensuite permettre d'équilibrer le poids des périodes non contributives (trimestres validés mais non cotisés -enfants, maladie, invalidité): un point supplémentaire représente en effet plus de 11 milliards d'euros.

## ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ **Préserver le droit à la retraite à 60 ans**
- ▶ **Bloquer tout allongement de la durée de cotisation**
- ▶ **Maintenir le système solidaire de la répartition**
- ▶ **Maintenir le code des pensions**
- ▶ **Revaloriser les pensions**





**UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION  
PUBLIQUE**

**FORCE OUVRIÈRE**

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

## **ACTION**

**Pensez-vous** que le gouvernement qui fait de la question des retraites le dossier prioritaire, a pour motivation essentielle de montrer aux institutions financières et à leurs auxiliaires les agences de notation, qu'il va réduire les dépenses sociales de la même manière, qu'avec la RGPP, il a réduit les dépenses publiques ? OUI / NON

**Pensez-vous** que le gouvernement pénalise la classe ouvrière en allongeant la durée du travail et donc la durée de cotisation ? OUI / NON

**Pensez-vous** que les travailleurs doivent faire les frais à travers leurs droits sociaux, de la crise provoquée par les intervenants sur les marchés financiers, intervenants qui dictent encore aujourd'hui le comportement des politiques de toute l'Europe ? OUI / NON

**Pensez-vous** que les manifestations ricochets soient efficaces et qu'elles puissent faire reculer le gouvernement ? OUI / NON

**Pensez-vous** que seule une grève interprofessionnelle et intergénérationnelle soit en mesure de montrer la détermination des salariés ? OUI / NON

Si vous avez répondu majoritairement **OUI** aux questions posées alors il faut avec tous les salariés et leurs syndicats dire **OUI** à la grève interprofessionnelle intergénérationnelle.

**le 15 juin 2010**

**Il s'agit de défendre le niveau de nos retraites,  
de défendre la retraite de nos enfants**

**le 15 juin 2010**

**Il s'agit de montrer la détermination  
de la classe ouvrière**

**ACTIFS EN GREVE, RETRAITÉS A PARIS  
ENSEMBLE  
A LA MANIFESTATION NATIONALE  
le 15 juin 2010**



## LE MATERIEL

Jacky Charlot

Secrétaire Fédéral

### LA MAINTENANCE 2010 REDUITE AU MAXIMUM

Dorénavant, 6 Régiments du Matériel sont formés :

- 2<sup>ème</sup> RMAT (BRUZ, LE MANS, POITIERS)
- 3<sup>ème</sup> RMAT (MURET, MONTAUBAN, VAYRES)
- 4<sup>ème</sup> RMAT (NIMES, DRAGUIGNAN, CANJUEURS)
- 6<sup>ème</sup> RMAT (BESANCON, GRESSWILLER)
- 7<sup>ème</sup> RMAT (LYON, VARCES)
- 8<sup>ème</sup> RMAT (MOURMELON, DOUAI, WOIPPY).

Les Régiments du Matériel (RMAT) futurs, formations du Service de la Maintenance Industrielle Terrestre (SMITer) auront, pour mission principale, de soutenir le Parc de Gestion et le Parc d'Alerte. Ils pourront également intervenir pour le soutien de niveau NT1 et NT2 (Niveau Technique d'Intervention) des matériels du Parc de Service permanent et du Parc d'entraînement.

La Politique d'Emploi et de Gestion des Parcs (PEGP) est la « moins pire » des meilleures solutions envisagées, elle permettra de sauver ce qui peut l'être.

On y rajoute, 3 BSMAT :

- 12<sup>ème</sup> BSMAT de Neuvy-Pailloux (Gien, Salbris)
- 13<sup>ème</sup> BSMAT de Clermont-Ferrant (Moulins, Saint Astier, Tulle)
- 14<sup>ème</sup> BSMAT de Nouâtre, devrait être rattachée à la 12<sup>ème</sup> BSMAT de Neuvy-Pailloux.

Les BSMAT auront, pour mission, d'intervenir au profit des Parcs de Gestion en complément des capacités des RMAT.

Cependant, elles ont pour mission principale de conduire des actions de maintenance réclamant délais et haute technicité.

Il est inutile de comparer avec l'industrie privée, le savoir-faire des personnels civils de la défense est inimitable.

Le SIMu (Service Interarmées des Munitions) aura, sous ses ordres, tous les dépôts regroupés en 7 établissements principaux :

1. Coëtquidan, Brest
2. Salbris, Savigny
3. Cazaux, Sedzère
4. Miramas, Fontvielle, Billard
5. Toulon, Canjuers, Touris, Solenzara
6. Le Rozelier, Neubourg, Crepey
7. Connantray, Allemant, Crépy.

On ne parlera plus alors de dépôts de munitions mais d'Établissements Principaux (EP), dont dépendront des Établissements Secondaires (ES).

Les organismes seront regroupés selon une logique géographique, annoncés normalement sans fermeture, restructuration des sites de munition. Méfiance aujourd'hui les décisions sont dites, redites et modifiées avant exécution.

Les procédures seront harmonisées au sein des trois armées : Terre, Air, Marine.

- Quant à l'élimination des munitions, elle se fera par deux voies :
- La Direction Générale de l'Armement (DGA) procèdera à l'élimination des munitions pour les missiles de fabrication française.
  - Le SIMu se chargera des autres munitions.

En revanche, les dépôts de munitions en OPEX resteront approvisionnés comme aujourd'hui.

Un chantier important pour l'Armée de Terre, ne nous précipitons pas, il faut prendre le temps d'en analyser les conséquences. Les réformes engagées au sein de notre ministère n'ont, pour but, que la suppression des effectifs. De plus, il existe encore beaucoup d'inconnues (BDD). Il sera donc difficile de tirer des enseignements généraux. L'exemple de la création de la BDD de Saint-Maixent et non à Poitiers vient confirmer que le choix « politique » est toujours prioritaire sur le choix stratégique.





Patrick Daulny  
Secrétaire Général

# ATTENTION CONTRACTUELS

## COMMUNIQUÉ CONTRACTUELS



Ircantec

### Agents non titulaires de la fonction publique : revalorisation des retraites complémentaires

Depuis le 1er avril, la valeur du point pour la retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques est fixée à 0,44943 euros. C'est ce qu'indique un communiqué de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec) du 1er avril.

Le montant annuel de la retraite Ircantec est calculé en multipliant le nombre de points acquis (les cotisations étant transformées en unités de compte appelées points de retraite) par la valeur du point au moment du paiement. Cette valeur évolue dans les mêmes proportions que les pensions du régime général de la sécurité sociale.

L'Ircantec s'adresse principalement aux salariés non titulaires, cadres et non cadres des 3 fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) : administrations, services ou établissements publics de l'État, régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

**Pour Force Ouvrière**, une réforme des retraites digne de ce nom doit garantir :

- le droit à la retraite à 60 ans ;
- un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) ;
- une revalorisation des retraites indexée sur les salaires ;
- une durée d'assurance conforme à la durée moyenne d'activité ;
- la prise en compte de la pénibilité ;
- les droits familiaux et conjugaux...

# Brèves

Le lundi 22 mars 2010, la section syndicale Force Ouvrière Défense de la Place de Tours a tenu son assemblée générale dans les locaux de l'Union départementale d'Indre et Loire sous la présidence d'Yves MARINIER, secrétaire général de l'Union départementale. Patrick DAULNY représentait notre fédération. A cette occasion 35 adhérents avaient répondu présents à cette invitation.



Claude BUREL, délégué FO de la Place de Tours et Marc TARDY, délégué adjoint ont présenté le rapport moral et le bilan des activités du syndicat pour l'année 2009 et Chantal TARTIVEL, trésorière du syndicat, le rapport financier. Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Après un apéritif et un déjeuner en toute convivialité et laissant la place à la bonne humeur, l'assemblée a procédé à l'élection du conseil puis du bureau.



Patrick DAULNY s'est ensuite adressé à l'ensemble des militants puis s'est entretenu avec eux sur les sujets graves que sont le devenir des agents, leur avancement et les positions du gouvernement sur la remise en cause du statut des fonctionnaires et du code des pensions civiles et militaires et sur la diminution progressive de la population des ouvriers d'Etat.

Les militants ont fait part de leurs inquiétudes sur leur avenir en raison de la rationalisation des fonctions de soutien, de l'appel à la sous-traitance et des prochaines restructurations sur la place de Tours déjà gravement touchée en 2009.

## Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels civils des établissements de la défense de la place de Rambouillet

### MOTION



Lors de la réunion d'information syndicale du 11 Février dernier, les personnels présents ont attiré l'attention des représentants FO sur des dysfonctionnements dans l'application du PAR et sur les baisses de niveau de responsabilité de certains personnels civils dans l'organigramme du CESCOF.

Par ce mouvement du 15 mars 2010, nous souhaitons que des solutions soient apportées aux problèmes suivants.

- niveau de responsabilité des personnels de catégorie A et B : les fonctions proposées et leur niveau de responsabilité doivent correspondre aux grades détenus par les personnels susceptibles de les occuper ; à défaut le niveau de responsabilité sera supérieur, en aucun cas inférieur ;

- les mutations et autres transferts de personnels doivent donner lieu à l'application sans aucune restriction du PAR en vigueur ; l'AMR de la DCCAT doit cesser de mettre en avant un hypothétique nouveau texte en attente de parution ;

- les personnels de la DCCAT rejoignant le CESCOF doivent pouvoir bénéficier du maintien du niveau de leur rémunération (primes y compris) ;

- que les personnels du bureau transport de la SD LOG qui le souhaitent puissent intégrer le CESCOF ;

- les fiches de poste du CESCOF doivent être communiquées aux personnels pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant de se prononcer définitivement ;

Patrick DAULNY : secrétaire national du SNPTP

Catherine BELLOCQ : déléguée régionale

Corinne HERUBEL : secrétaire du syndicat de Rambouillet

## Désignation membres Conseil Central de l'Action Sociale des Armées

Le bureau fédéral s'est réuni le 29 avril 2010 et a désigné les camarades suivants pour siéger au CCASA. Ces désignations sont établies pour quatre ans.

Un siège supplémentaire « retraité » est attribué cette année. Ce siège a été approuvé suite à la première place de Force Ouvrière aux élections des comités sociaux du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### ACTIFS

#### Titulaires

- M. Jacky Charlot - Fédération FO
- Mme Francesca Bouzigues - AIA Bordeaux
- Mme Marie-Christine Brunel - E.M Bourges

#### Suppléants

- M. Philippe Taillefert - EALAT le Cannet des Maures
- Mme Patricia Kileztky - BA113 Saint-Dizier
- Mme Sylvie Julia - CTAC Marseille

### RETRAITES

#### Titulaire

- M. Jacques Cario - Brest

#### Suppléant

- M. André Fournier - Toulon



# COMMUNICATION



La Cellule  
COMmunication



Annoncée par Gilles Goulm, Secrétaire général de la fédération, à l'issue de son élection au congrès du Mans, la cellule communication, relève de la responsabilité fédérale de Patrick Daulny.

Animée par Eric Lété et Gérard Tourret, elle fête ce trimestre ses deux années de fonctionnement.

La cellule communication utilise les nouvelles technologies mises à sa disposition. Parmi ses principales activités, sont à relever :

- la dématérialisation du courrier fédéral : désormais, chaque membre du Bureau fédéral reçoit les documents sur son téléphone portable, en temps réel, pour traiter, où qu'il soit, les dossiers dont il a la charge ;
- la diffusion, plusieurs fois par semaine, sur l'adresse Internet des délégués régionaux et secrétaires de syndicats, d'informations fédérales et autres destinées à renforcer leur action sur le terrain ;
- La création du site Force Ouvrière sur le réseau INTRANet du ministère (actuellement en travaux techniques ) , accessible depuis la page d'accueil ;

The screenshot shows the homepage of the 'intradef' portal. At the top, there is a navigation bar with icons for 'messagerie', 'annuaire', 'forums', 'infos', and 'internet défense'. Below this is a search bar and a list of menu items including 'Cabinets', 'EMA', 'DGA', 'SCA', 'Terre', 'Mer', 'Air', 'Gendarmerie', 'CGA', 'Santé', 'Essences', and 'Autres...'. The main content area features several sections: 'actualités' with a publication about Russian soldiers, 'les thèmes' with 'Grands dossiers' on sustainable development, and a 'Concertation' section (circled in red) listing various military and civilian organizations. A 'Contacts' section is also visible, providing contact information for various departments.

- La refonte du site INTERNet : <http://www.fodefense.com/index>. Cette transformation a été possible grâce à l'aide apportée par des camarades informaticiens.

The image shows a screenshot of the FO Défense website with several callout boxes pointing to specific features:

- Les coordonnées des responsables FO** (FO contact details)
- FOE en ligne . . .** (FOE online)
- Comptes rendus des camarades siégeant dans les diverses instances et analyse de la fédération. La page « Gendarmerie » est ICI !** (Reports of comrades sitting in various instances and analysis of the federation. The « Gendarmerie » page is HERE !)
- Demandez à la cellule COM de mettre en ligne vos actions locales !** (Ask the COM cell to put your local actions online !)
- La page des retraités** (The page for retirees)
- Page d'accueil : documents mis en ligne ces 60 derniers jours** (Homepage: documents uploaded in the last 60 days)
- Les « Secteurs Assimilés » . . . dont l'EPiDe** (The « Assimilated Sectors » . . . including EPiDe)
- Connaitre son statut : grille indiciaire, avancement, indemnités . . .** (Know your status: pay scale, promotion, indemnities . . .)
- Comment s'inscrire à un stage syndical** (How to sign up for a syndical internship)

Ce que vous trouverez (ou ne trouverez pas) sur les sites :

Les sites web « FO défense » n'ont pas vocation à se substituer à celui de « Légifrance » (<http://www.legifrance.gouv.fr>) où chacun pourra, au prix . . . de quelques efforts, y consulter la réglementation dont il a besoin.

Sauf de rares exceptions (les statuts par exemple) vous ne trouverez sur nos sites aucun extrait du JO ou textes de l'administration en consultation sur l'Intradef.

Les documents proposés sont destinés à présenter au lecteur le point de vue ou l'analyse de FORCE OUVRIERE sur le sujet traité dans le compte rendu ou le communiqué sélectionné.

Ces sites mettent en ligne, en différé, une partie de l'information fédérale diffusée localement. L'UFSO ainsi que les deux syndicats nationaux (SNPAD et SNPTP) chargent la cellule COM de publier certains de leurs documents, dans la rubrique ad hoc.





# La MCDéf, la mutuelle que tout le monde rejoint !



Benjamin,  
ingénieur d'étude  
et de fabrication

Sabrina,  
attachée  
d'administration

Inès, secrétaire  
administrative

Nathalie,  
assistante sociale

Roger, ouvrier d'Etat  
et sa femme Justine

Patrice, postier

www.mcdef.fr

N°Azur 0 810 001 018

FOR D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Mutuelle Civile de la Défense  Une autre idée de la complémentaire santé

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité N° RNM 784 621 476

